



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 07 février 2023  
N. réf : 100.101.01.01

**Préavis N° 02/2023**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT EN FAVEUR DE LA FONDATION PÔLE SANTÉ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PLACE D'ATERRISSAGE POUR HÉLICOPTÈRES</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit de CHF 120'000.- en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères.

**2. HISTORIQUE**

---

La place d'atterrissage pour hélicoptères du Pôle Santé contribue de manière importante à la sécurité de la population. Elle est pratiquement utilisée une fois par semaine dans la plupart des cas pour le transport de patients instables vers des hôpitaux universitaires ou de zones.

La non-conformité de cette place est connue depuis plusieurs années. Son utilisation avait été tolérée par l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) en raison des différents projets d'agrandissement de l'hôpital et d'une réglementation moins astreignante.

La mise à l'enquête des projets du nouvel EMS du Pôle Santé et de l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) de la Fondation Cogest'ems ont déclenché de vives réactions de l'OFAC et de la REGA. En date du 11 juin 2020, l'OFAC a informé le Conseil de Fondation du Pôle Santé de l'arrivée prochaine de nouvelles dispositions légales. Jusqu'à il y a peu, les places d'atterrissage

d'hôpitaux bénéficiaient d'un régime spécial leur permettant d'être utilisées sur une seule autorisation cantonale. Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur le décollage et l'atterrissage d'aéronefs en dehors des aérodromes, il a été décidé de transcrire les diverses recommandations dans un règlement. En regard des nombreuses dérogations déjà tolérées, l'OFAC a demandé la mise en œuvre rapide de solutions pérennes, faute de quoi une fermeture complète de cette place pourrait être ordonnée.

### **3. TRAVAUX**

---

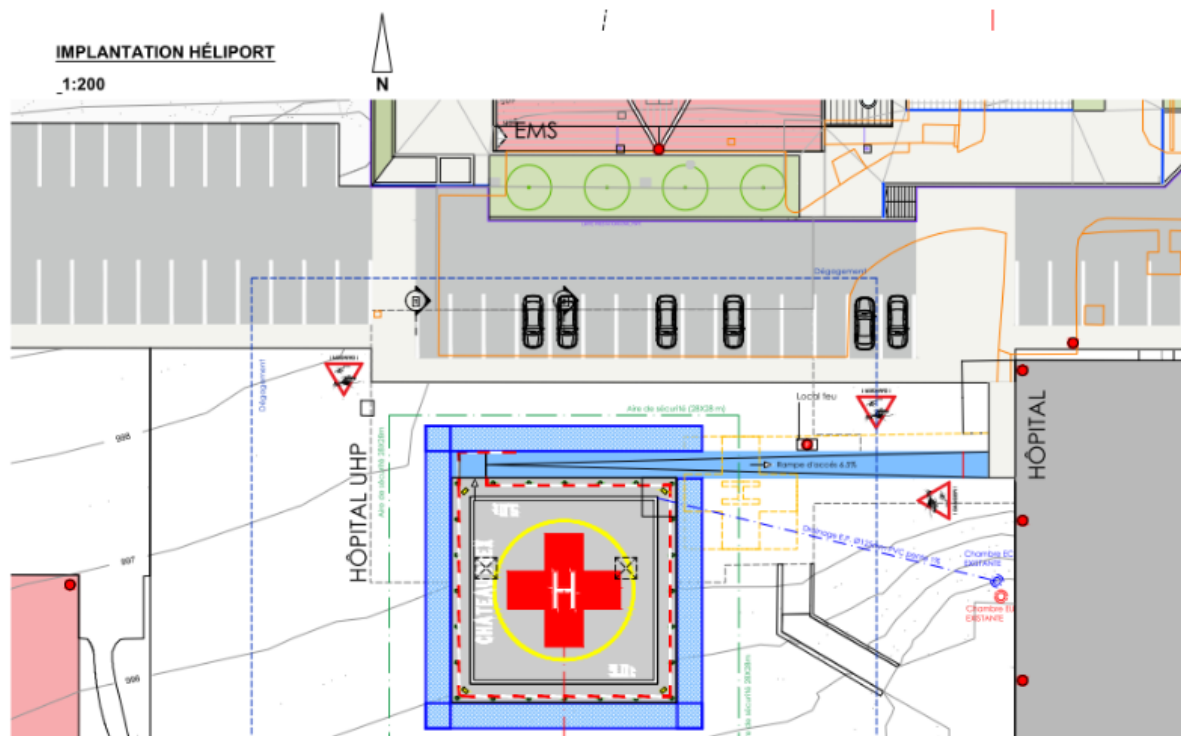
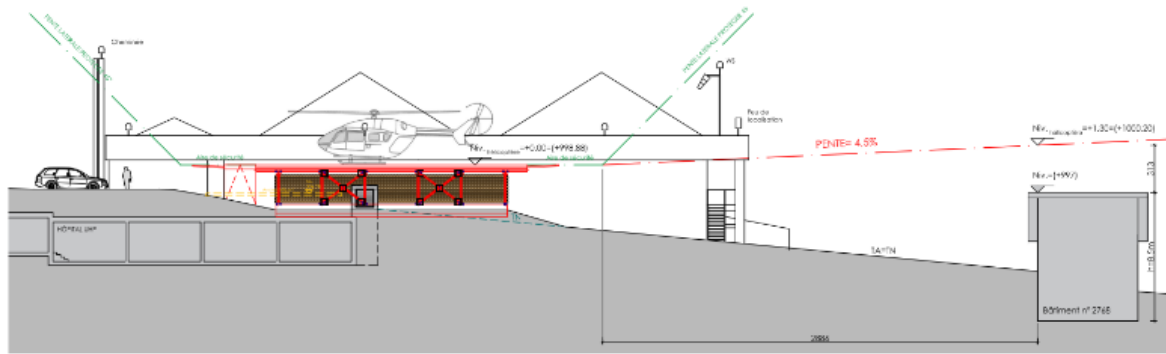
Comprenant la complexité du projet « Pôle Santé » et afin de ne pas retarder encore plus les constructions, un accord a été trouvé entre les différents partenaires. Une sécurisation provisoire de la place actuelle a été mise en place. Elle est composée de plusieurs contraintes structurelles, telles que des avertisseurs sonores et lumineux lors de l'arrivée d'un hélicoptère ainsi que la mise en place d'un périmètre de sécurité empiétant sur les places de parcs de l'hôpital. Toutefois, cette dernière dérogation a été accordée pour autant qu'un projet de mise en conformité de la place d'atterrissage soit mis en œuvre dans les plus brefs délais.

La solution proposée et acceptée par l'OFAC prévoit la mise en place dans le même secteur, d'une construction de 18x18 mètres, surélevée d'environ 2.4 mètres. Cette plateforme est prévue pour accueillir des machines pouvant aller jusqu'à 5 tonnes. Cette solution permet d'éviter un important terrassement de cet espace ainsi que la reconstruction des sorties de ventilations du centre hospitalier sous-terrain situé au même endroit. Ce projet présente une solution durable et modulable au gré des transformations des divers bâtiments du Pôle Santé car pouvant être déplacé.

Ces travaux doivent être coordonnés avec les plannings des trois chantiers avoisinants :

- EMS Résidence Les Gentianes,
- EPSM du Rond-Point,
- Réfection de la route par la Commune de Château d'Oex.

Le chantier qui ne pourra pas être réalisé en hiver à cause de la neige nécessitera une interruption d'exploitation de la plateforme actuelle pendant une durée de 2 mois avec la mise en place d'une solution alternative pour les mouvements d'hélicoptères durant cette période. Cette solution alternative sera mise en place avec la collaboration de la Commune de Château-d'Oex, de la REGA et du CSU-CAVD.



#### 4. UTILISATION

Il est indispensable pour la sécurité des habitants du Pays-d'Enhaut de garantir l'accès à l'hôpital par voie aérienne. La prise en charge optimale des personnes malades ou victimes d'accident nécessite non seulement un service d'urgence dans un hôpital de proximité mais aussi de pouvoir effectuer des transferts hélicoptérés en toute sécurité vers les hôpitaux de référence. La brochure annexée vous présente plus en détails l'utilisation de l'hélistation.

## 5. FINANCEMENT

La situation financière du Pôle Santé reste extrêmement fragile, raison pour laquelle le Conseil de Fondation a décidé de faire une recherche de fonds auprès de partenaires régionaux et de particuliers.

La mise en conformité obligatoire de l'hélistation du Pôle Santé du Pays-d'Enhaut s'élève à CHF 1'600'000.-. Ce montant correspond aux devis transmis qui viennent d'être ajustés suite à l'augmentation des prix des matériaux de construction.

Le PSPE a sollicité une garantie de financement du projet par l'Etat dans le Programme Pluriannuel des Investissements 2023-2027, soumis le 06 janvier 2023.

A ce jour, nos partenaires de la région se sont engagés pour les aides suivantes :

Partenaires	Montants confirmés	Commentaires
Château-d'Oex	CHF 400'000.-	
Saanen	CHF 150'000.-	
Rossinière	CHF 80'000.-	Préavis sera présenté au prochain Conseil communal
Fondation pour l'Aide Médico-Sociale Chablais Riviera Pays-d'Enhaut	CHF 125'000.-	

Par ailleurs, la REGA et la Loterie Romande ont également été sollicitées. Ces dernières se détermineront au mois de mars 2023.

Parallèlement à cette demande, le Pôle Santé a contacté plus d'une vingtaine d'entités susceptibles de soutenir cet important projet pour notre région, et le soutien des communes est un excellent gage de confiance envers ce projet.

Les Municipalités du Pays-d'Enhaut se sont engagées à soutenir de manière importante cet investissement, raison pour laquelle la Commune de Rougemont propose d'investir le montant de CHF 120'000.-.

## 6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 21 mars 2023*

**Vu** le préavis N° 02/2023

- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à accorder un crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 120'000.-. Pour ce faire, le compte N° 9165.07 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 120'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximum de 10 ans, sur le compte 7300.3315 « Amortissement Pôle Santé - Hélistation »

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 07 février 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 21 mars 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Déléguée municipale :  
- Mme Michèle Genillard